

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

CNUCED Projet 1415P: Renforcement des capacités dans les secteurs pétrolier et minier dans les économies des pays de la CEEAC

Atelier de formation sur la gouvernance de la chaîne de valeur dans le secteur extractif: renforcement des capacités institutionnelles et humaines

15-19 mai 2017, Auditorium du Ministère des affaires étrangères, Brazzaville, République du Congo

Promotion de l'artisanat minier dans la dynamique économique nationale

Présentation faite par:

Lumière Jean Felix Issang

Conseiller principal au Programme

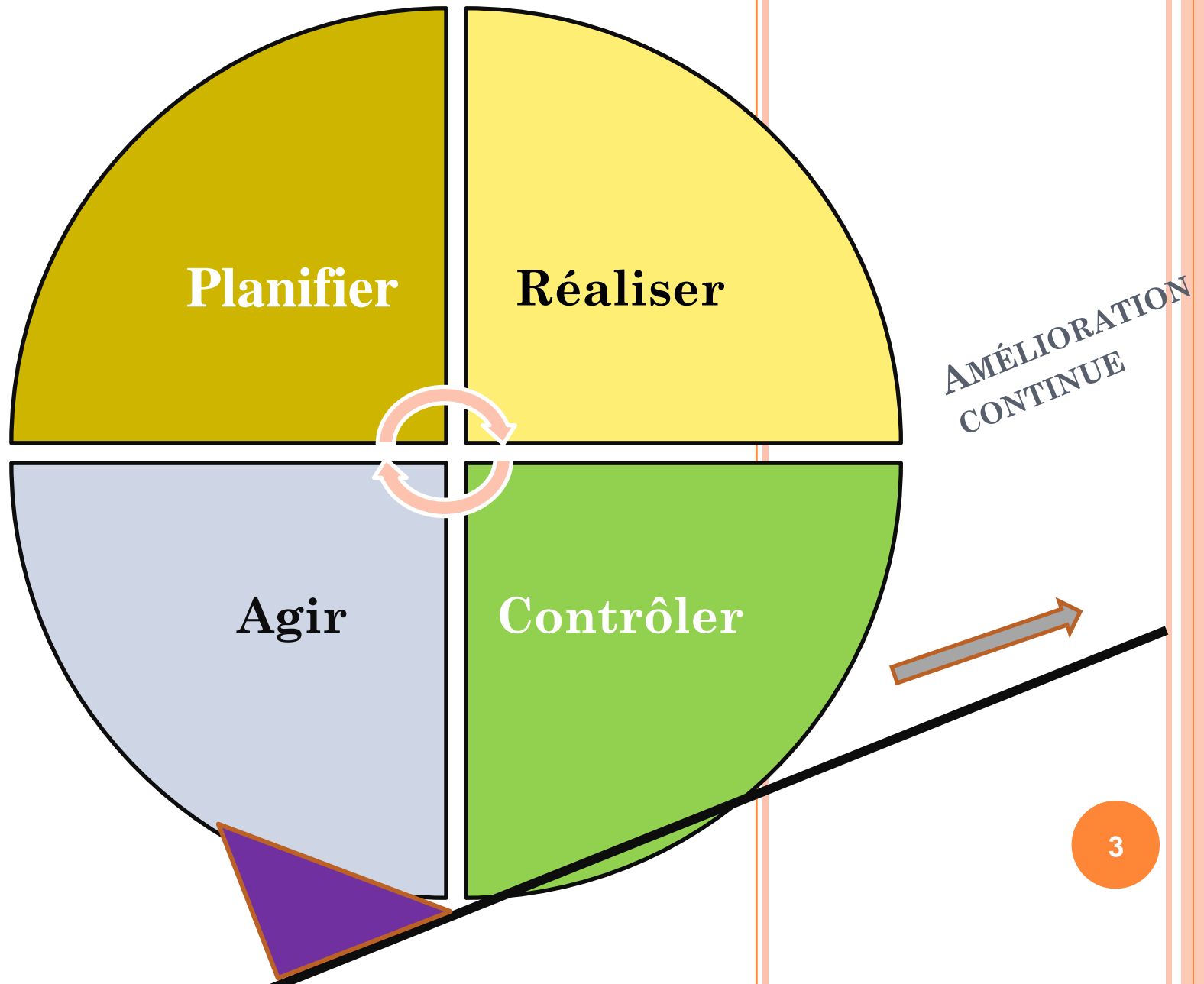
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Brazzaville

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la CNUCED.

PROMOTION DE L'ARTISANAT MINIER DANS LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE NATIONALE

Lumière Jean Felix Issang
 Conseiller principal au
 Programme
 PNUD Brazzaville





PLAN DE L'EXPOSE

1. Cadre juridique
2. Paysage du secteur minier artisanal
3. Modes opératoires
4. Mode de commercialisation
5. Orientations stratégiques
6. Conclusion

I- CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR MINIER ARTISANAL

□ **Régime général: loi n°7-2010 du 22 juin 2010, régissant l'artisanat en République du Congo**
QUI envisage de:

- promouvoir le développement harmonieux et équilibré des activités artisanales en tenant compte de leur spécificité
- doter le pays d'un cadre juridique, régissant aussi bien le secteur de l'artisanat que l'artisan en tant qu'acteur de production

- fixer les conditions de l'exercice de l'activité artisanale ;
- créer les conditions optimales pour la recherche et l'innovation des activités artisanales en adéquation avec les avancées technologiques ;
- créer les conditions propices à l'exercice d'une concurrence loyale ;
- mettre l'artisan au centre de sa vie professionnelle
- mettre en place des structures chargées du financement, de la promotion et de couverture des risques sociaux encourus par les artisans.

II- PAYSAGE DU SECTEUR MINIER ARTISANAL

□ Définition

- **Est Artisan** tout travailleur autonome qui exerce, pour son propre compte ou avec l'aide des membres de sa famille, d'apprentis ou de compagnons, une activité manuelle ou légèrement mécanisée d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation de services à des fins lucratives (cf Loi n°7 du 22 juin 2010, régissant l'Artisanat en Rep du Congo).

- **L'Artisanat**, c'est l'ensemble des activités d'extraction, de reproduction, de transformation, d'entretien, de réparation ou de prestation de service essentiellement manuelle ou légèrement mécanisée n'occasionnant pas une production en série.

□ II.1. Domaines de l'artisanat minier

Secteurs:

- d'or,
- de diamants bruts,
- de géomatériaux de construction
- et de substances fines dont le produit commercialisé peut permettre aux artisans de subvenir à leurs besoins

II.2. Caractérisation du secteur l'artisanat minier

- Faible connaissance de l'artisanat minier dans le pays;
- Absence de base de données fiables;
- Conduite de l'activité par des paysans ou des groupes de paysans isolés, non structurés;
- Résistance des artisans à la normalisation de l'activité et à la déclaration de leur production;
- Techniques d'exploitation rudimentaires à forts impacts environnementaux et sanitaires.

II.2. Caractérisation du secteur l'artisanat minier (suite)

- Manque de traçabilité des minerais exploités
- Trafic illicite aux frontières
- Faible taux d'exploitants déclarés, détenteurs de carte professionnelle
- Inaccessibilité aux microcrédits

II.3. Critères de qualification d'artisan professionnel:

- être reconnu artisan par le milieu social, capitaliser une expertise avérée dans l'activité ;
- avoir subi un apprentissage prolongé d'un métier sanctionné par un certificat ;
- Être détenteur d'une carte professionnelle d'artisan délivrée aux personnes physiques ou morales,

III. Mode opératoire

- **Au plan stratégique et programmatique**
 - PND première génération; PAP
 - Existence:
 - d'une politique très récente avec une stratégie et plan de mise en œuvre
 - d'un code minier et d'une série de décrets et arrêtés depuis 1991

III. MODE OPÉRATOIRE

Plan Organique :

Une coordination du développement des exploitations artisanales portant sur l'organisation de l'artisanat minier et des filières des substances minérales précieuses ».

À travers l'organisation des filières : (i) diamant, (ii) or et (iii) le développement de l'activité de production de carrières contenu dans le PAP.

III. MODE OPÉRATOIRE

- Absence de structuration des corps de métiers et des chambres consulaires des métiers et des associations professionnelles
- Absence de guide de bonnes pratiques avec des standards minima de gestion durable dans le secteur minier artisanal

Plan financier:

- Un mode de financement dépendant du secteur public
- Faible productivité.

III. MODE OPÉRATOIRE

Plan Social et environnemental:

- Profession à la lisière du secteur informel
- Travail pénibilité avec des techniques d'exploitation archaïques
- Risques sanitaires et sécuritaires importants
- Impact environnemental du secteur minier artisanal totalement ignoré

III. MODE OPÉRATOIRE

- Acteurs majoritairement de nationalité congolaise, 56,10%;
- Très faible présence des populations autochtones, 4,70% seulement;
- 48,50% des acteurs sont non originaire de la localité.
- Absence de conflits sociaux susceptibles d'éclater à cause des différences culturelles entre les mineurs.
- Accès à la mine moyennant paiement des droits coutumiers.

III. MODE OPÉRATOIRE (SUITE)

- L'école est très visible dans les localités d'exploitation minière artisanale
- Les Centres de santé le sont beaucoup moins
- L'accès à l'eau potable et à l'électricité est très difficile

Logement:

- Logements exigus de qualité médiocre,

Parité:

- 14,60% des artisans sont de genre féminin,
- Très très faible présence des enfants dans le secteur, la pénibilité du travail peut l'expliquer.
- 53,20% dans les carrières de pierre, 42,10% diamantage et 7%. l'orpaillage



Economique:

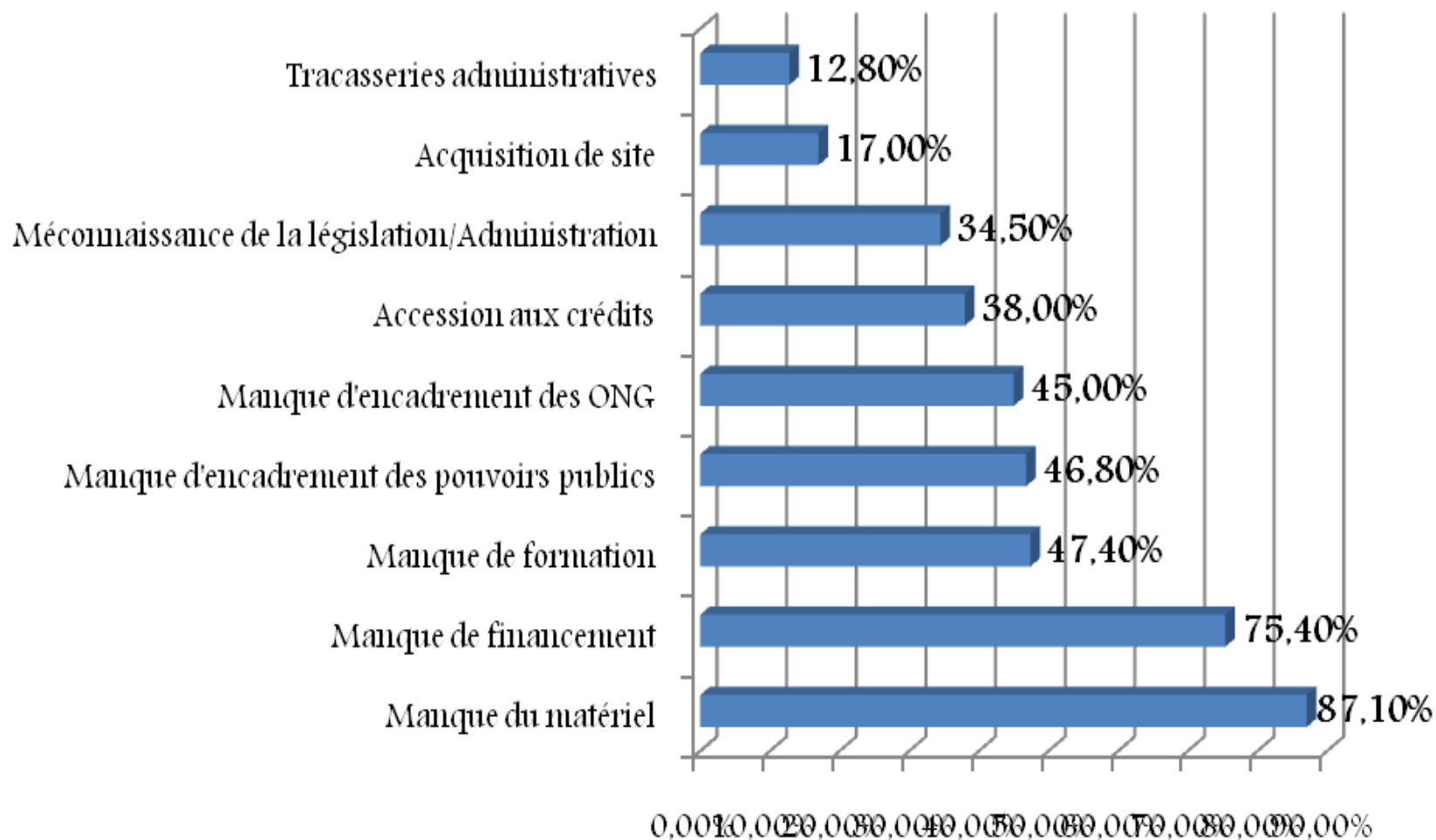
- Impact marginal en termes de contribution aux finances publiques, taxes qualifiées de lourdes
- Revenu insuffisant, en moyenne 44 503 FCFA/mois, soit 371 FCFA /individu pour vivre/jour en rapport avec la taille de la famille;
- Très peu de salariés, généralement aides familiaux
- En conséquence, Artisan toujours en précarité;
- Existence d'activités parallèles dans l'agriculture, la pêche et l'élevage.

IV. MODES DE COMMERCIALISATION

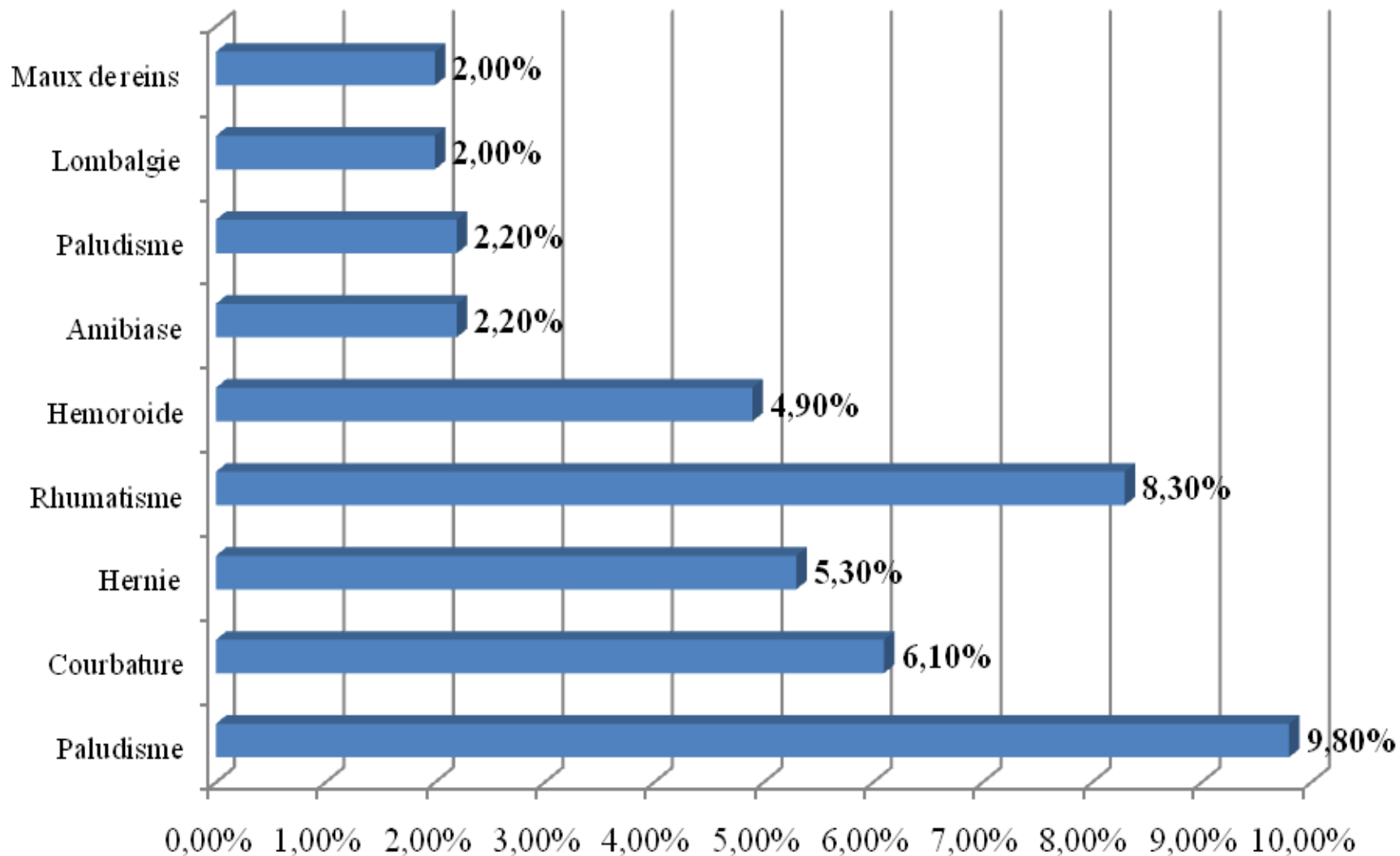
- Propriétaires des mines (43,90%),
- Associés (28,0%).
- Inexistence de marché reconnu;
- Produits proposés aux commerçants ambulants, aux particuliers locaux pouvant s'y intéresser,
- Absence de traçabilité

DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES

Expression des besoins prioritaires par les acteurs selon leur importance

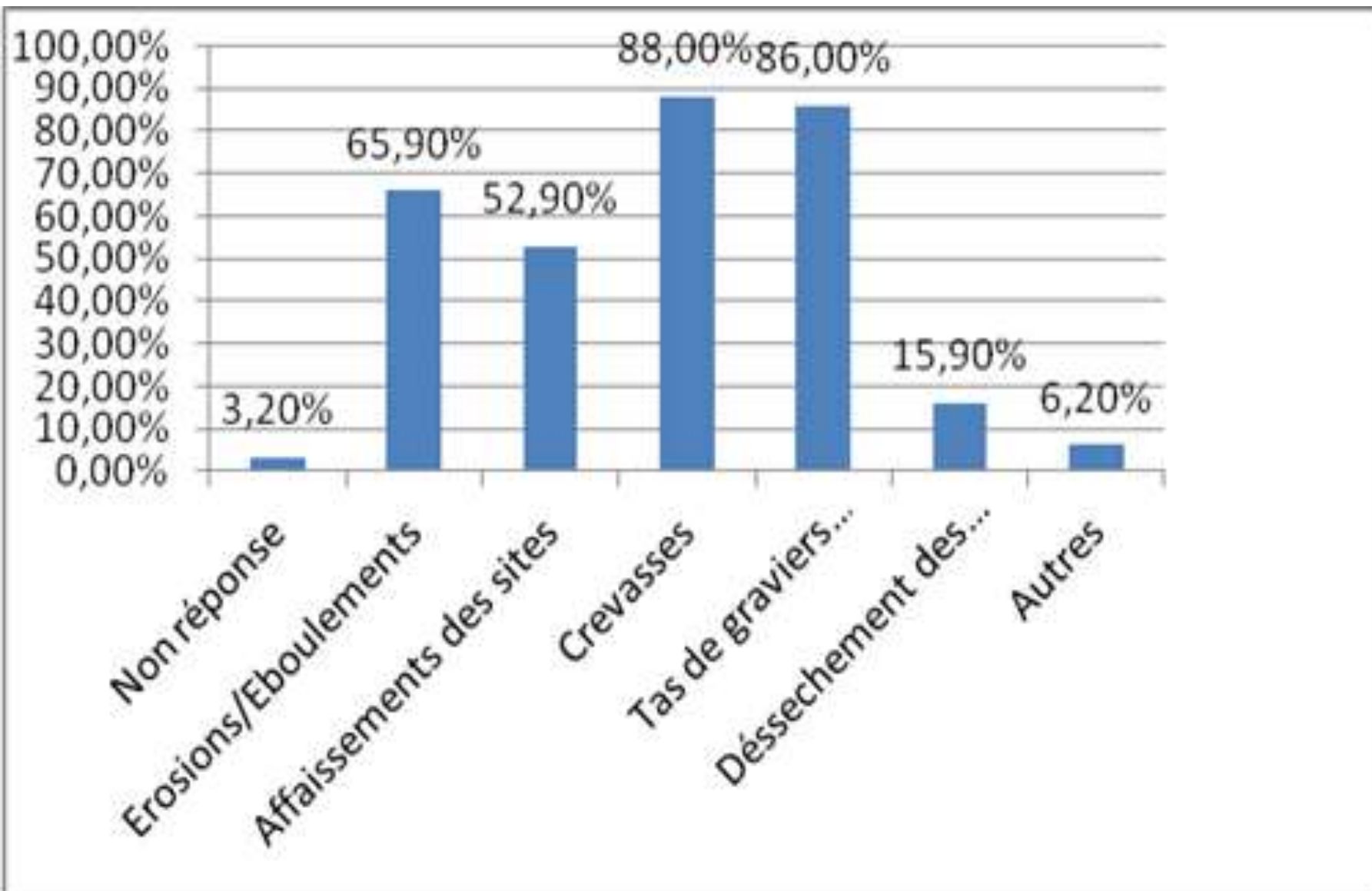


IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE



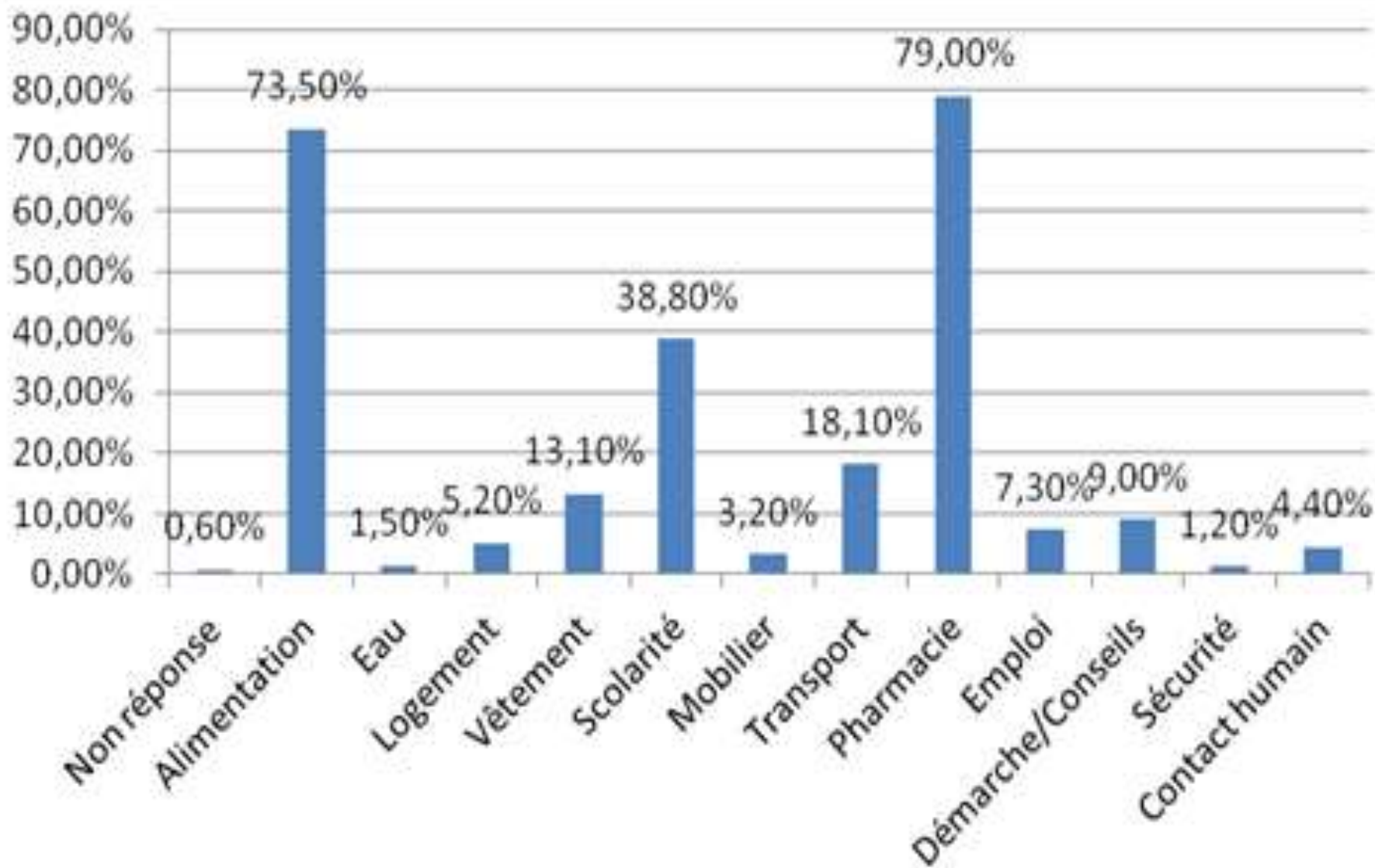


IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX





BESOINS PRIORITAIRES



LA CRÉATIVITÉ DES ARTISANS



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA DYNAMISATION DU SOUS SECTEUR

- Renforcer l'environnement institutionnel et réglementaire de développement du secteur minier artisanal
- Mettre en place les structures d'accueil de l'Unité de Gestion du Plan et du Fonds d'Appui à l'artisanat (cf. document de stratégie)
- Renforcer les capacités humaines et en équipements/matériels appropriés à leur fonctionnement optimal

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA DYNAMISATION DU SOUS SECTEUR

- Evaluer les capacités techniques et organisationnelles des artisans miniers et de leurs besoins réels
- Structurer les artisans en groupements de producteurs
- Promouvoir le transfert de technologies appropriées
- Former les artisans miniers à l'utilisation des technologies appropriées et aux techniques de gestion
- Promouvoir un Guide de bonnes pratiques au profit des différents acteurs impliqués dans l'artisanat minier

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA DYNAMISATION DU SOUS SECTEUR

- Promouvoir la restauration des sites dégradés
- Systématiser le recensement des exploitations minières artisanales en vue d'évaluer le développement du secteur
- Mettre en place des mécanismes d'incitation aux investissements par les promoteurs privés en vue de le faire progresser vers la petite mine
- Mettre en place un système de délivrance des permis d'exploitation artisanale dans les différentes zones potentielles des gisements

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA DYNAMISATION DU SOUS SECTEUR

- Promouvoir la création des comptoirs d'achat dans les zones d'exploitation
- Renforcer les points de contrôle quantitatif et qualitatif aux frontières et les rendre opérationnels par une dotation en équipements nécessaires
- Renforcer les capacités opérationnelles du Bureau d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales précieuses

VI. CONCLUSION

- Réelle volonté politique affichée par le Gouvernement
- Fort potentiel en ressources
- Disponibilité des acteurs de très bon niveau, malgré la pénibilité du travail
- Secteur porteur d'espoir dans le cadre de la lutte contre la pauvreté
- Faible engouement des investisseurs
- Nécessité d'intéresser la microfinance
- Structuration de la filière afin de dégager une réelle valeur ajoutée

CYCLE



CYCLE



CYCLE





CONCLUSION

En définitif, il s'agit de faire de chaque maillon de la chaîne, de la production à la commercialisation une valeur réelle sur la plan social, économique et environnemental afin d'engendrer une contribution significative de ce sous-secteur au développement national.



**Merci de votre
bien aimable
attention**